



*Informatique et Géophysique Appliquées  
2, Rue du Plat d'Étain  
37000 TOURS  
Tél : 02 47 38 12 10  
@ : [contact@iga-tours.com](mailto:contact@iga-tours.com)*

## **Évolutions dans la version 1.0.0.7 de MesureSTEP**

**27 septembre 2024**

# SOMMAIRE

<b>1 PRISE EN COMPTE DES DO/TP &lt; 120 KG DBO5/J.....</b>	<b>3</b>
<b>2 CORRECTIONS DANS LES CALCULS DE SIGNIFICATIVITÉ DES SUBSTANCES RSDE .....</b>	<b>4</b>
<b>3 AUTRES ÉVOLUTIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 CORRECTION DU BUG SUR LES SUBSTANCES DÉCLASSANTES.....	4
3.2 IMPOSSIBILITÉ DE FAIRE LES TESTS DES FICHIERS SANDRE EN LOCAL.....	5
3.3 AJOUT DES PARAMÈTRES DE TYPE PFAS.....	6

# 1 Prise en compte des DO/TP < 120 kg DBO5/j

La version 1.0.0.7 de MesureSTEP permet à présent de prendre en compte individuellement chaque DO/TP < 120 kg DBO5/j dans les calculs de conformité collecte.

Dans les versions antérieures, la prise en compte des DO/TP < 120 kg/j se faisait globalement à l'échelle du système de collecte (tous les DO/TP ou aucun), via la rubrique « Dimension et réglementation ».

A présent, il est possible de préciser pour chaque point de mesure de type DO /TP(A1 ou R1), s'il doit être pris en compte dans les calculs de conformité collecte. Pour cela, il faut vous rendre dans l'onglet « Point de mesure » puis sélectionner un point de type A1 ou R1 :

Point de mesure logique ou réglementaire

Localisation A1 | Déversoir du système de collecte

Code DOCHAPLFO Libellé DO (Chaponnay) Les Fontai

Commentaires

Formules de calcul

Débit

Concentration

Quantité

Autre

Pluviométrie depuis la station si disponible  Actif

Caractérisation

Taille du déversoir < 120 kg DBO5/j

Type de déversoir Unitaire/Mixe

Prise en compte des DO et/ou TP < 120 kg DBO5/j pour la conformité collecte temps pluie.  
DO: conformités collecte temps pluie pour les réseaux de type mixte/unitaire.  
TP: conformités collecte temps pluie pour les réseaux de type séparatif.

Valider Annuler

La case à cocher suivante a été ajoutée :

« Prise en compte des DO/TP < 120 kg DBO5/j pour la conformité collecte temps de pluie

DO : conformité collecte temps pluie pour les réseaux de type mixte/unitaire

TP : conformité collecte temps pluie pour les réseaux de type séparatif».

Si cette case est cochée, les déversements sur le DO seront pris en compte dans les calculs de conformité.

A noter que cette case est automatiquement cochée si la taille du DO est supérieure ou égale à 120 kg DBO5/j.

## 2 Corrections dans les calculs de significativité des substances RSDE

Une modification majeure des calculs de significativité des substances RSDE a été introduite avec la version 1.0.0.7 : le calcul de la CMP famille se fait à présent en ne prenant en compte que les jours où les substances de la famille sont quantifiées. La règle de calcul, validée par l'INERIS, est la suivante :

**CMP famille = somme des flux des substances quantifiées / somme des volumes des substances les jours où elles sont quantifiées**

Cette règle était bien appliquée pour les campagnes précédentes (2018/2019) mais avait été modifiée au cours de l'année 2022.

Cette méthode a été mise en œuvre car dans le cas de familles de substances :

- les NQE et flux GEREPE sont formulés pour la somme des concentrations des molécules d'une famille,
- si les résultats de mesure des substances sont non quantifiés, la valeur prise en compte pour la concentration n'est pas LQ/2 mais 0,
- cela limite le dénominateur pour le calcul de la CMP à la somme des volumes des substances les jours où elles sont quantifiées et ainsi permet d'éviter d'introduire une dilution excessive.
- L'utilisation de cette méthode permettra de comparer les résultats entre les différentes campagnes.

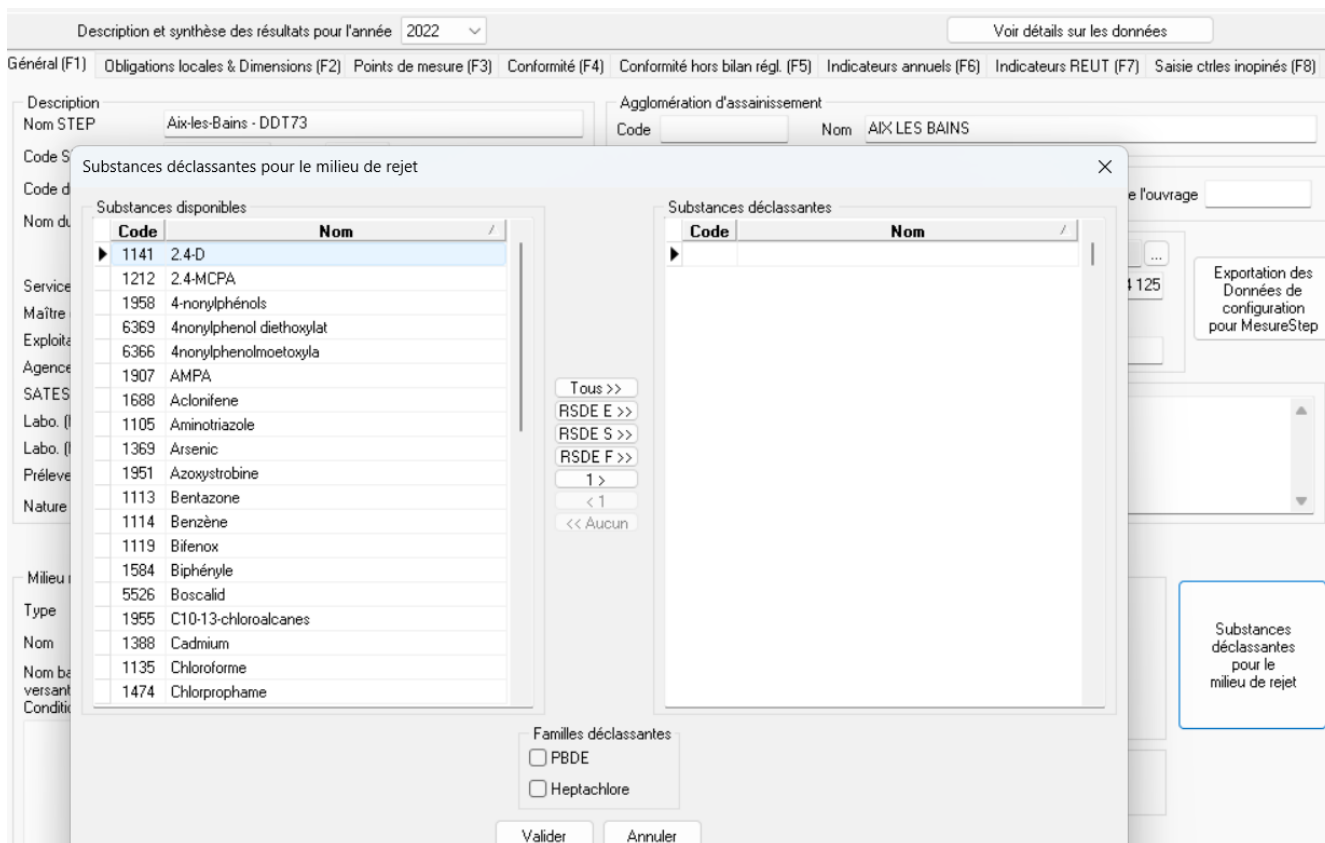
Une seconde correction a été appliquée avec la version 1.0.0.7 pour la famille des PBDE, correction permettant la bonne prise en compte des paramètres pour le calcul du Cmax famille.

Pour consulter l'ensemble des règles de calcul à utiliser, vous pouvez vous référer à l'annexe VI de la note technique du 24 mars 2022 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction.

## 3 Autres évolutions

### 3.1 Correction du bug sur les substances déclassantes

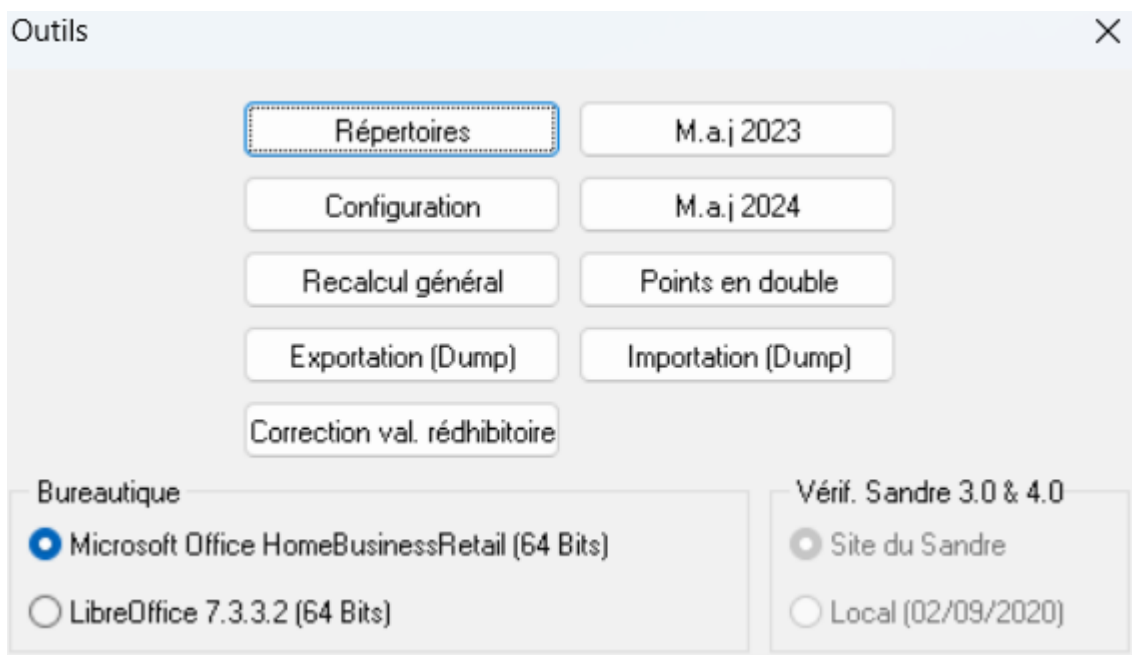
Il est à présent possible de préciser la liste des substances déclassantes d'un milieu de rejet, via l'onglet Général (bug dans les versions précédentes qui ne permettait pas d'ouvrir la liste des substances déclassantes) :



### 3.2 Impossibilité de faire les tests des fichiers Sandre en local

Compte tenu des difficultés de mise à jour des fichiers de contrôles locaux des fichiers Sandre importés (dossier XSD qui se trouve au même emplacement sur l'exécutable MesureSTEP), il est à présent obligatoire de passer par le parseur Sandre en ligne (webservice avec connexion au site du Sandre lorsque vous importez un fichier Sandre).

Dans la rubrique Outils, l'encadré « Vérif Sandre 3.0 & 4.0 » est figé sur l'option « Site du Sandre » :



### **3.3 Ajout des paramètres de type PFAS**

La liste complète des paramètres de type PFAS a été ajoutée dans MesureSTEP (vous pouvez à présent intégrer les fichiers contenant des données sur les PFAS).